

de promouvoir le développement économique sans nécessairement laisser aller les choses «comme si de rien n'était» :

Le Canada a continué d'accorder une assistance financière à la Chine, par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations, même après le massacre de la place Tian'anmen...Mais les prêts visaient des projets qui, de l'avis d'Ottawa, devaient profiter au maximum aux habitants de la Chine (hydro-électricité et téléphones) et le moins possible au gouvernement de Beijing. C'est peut-être imprécis, mais...le Canada ne renonce pas à faire avancer la cause des droits de la personne...

Alors que président de la Banque mondiale, Barber Conable est plus disposé que jamais, semble-t-il, à reprendre intégralement les programmes de prêts à la Chine, et partant à éliminer les facteurs politiques des délibérations entourant l'octroi de crédits, il serait plus indiqué pour lui de conserver son autorité morale en passant au peigne fin chaque demande de fonds selon l'optique des droits de la personne tout autant que des répercussions économiques. Contrairement aux droits commerciaux inhérents à la politique de la porte ouverte, de tels prêts constituent un avantage réel qu'il ne faudrait pas consentir sans mûre réflexion.

Nous avons souligné d'intéressants écarts d'opinion sur la meilleure façon de prendre en compte les droits de la personne dans les décisions des IFI en matière de prêts et de soutien de projets. Compte tenu de ces divergences, le Sous-comité souhaite donner suite à l'objectif énoncé par le gouvernement dans *Pour bâtir un monde meilleur*, c'est-à-dire accorder à la question l'attention qu'elle mérite dans le cadre des audiences et des recherches.

2. Nous avons déjà parlé du danger que l'aide bilatérale du Canada conduise à des violations des droits de la personne.⁽³²⁾ Il faut faire une mise en garde semblable en ce qui concerne notre participation aux projets qui bénéficient de subventions multilatérales des IFI. Le Sous-comité est au courant que certains mégaprojets soutenus par des IFI (notamment dans le secteur énergétique) pourraient avoir des incidences graves sur les droits de la personne dans les pays bénéficiaires. Le Sous-comité continuera de surveiller les violations de ces droits pouvant découler des grands projets, et il examinera des façons (comme une participation adéquate de la population) d'éviter de telles conséquences néfastes du développement partagé.

3. Les prêts des IFI sont toujours assortis de conditions. Les mesures d'ajustement structurel souvent exigées des bénéficiaires ont pour effet, dans bien des cas, de les forcer à se serrer la ceinture alors qu'ils sont déjà en difficulté. Les mesures de compression des programmes sociaux peuvent avoir pour conséquence de brimer les droits sociaux et économiques, ce dont souffriront davantage les secteurs les plus vulnérables de la population. Nous connaissons tous des situations, par exemple les émeutes qui se sont